

Objet : Description du projet de recherche

Titre de la recherche :	Jeunes femmes portant plainte ou témoignant contre proxénètes : leur expérience au sein du processus pénal québécois
Chercheure :	Karine Damphousse, étudiante à la maîtrise en criminologie, École de criminologie, Université de Montréal.
Directrices de recherche :	Mylène Jaccoud, professeure titulaire et chercheure régulière du CICC, École de Criminologie, Université de Montréal. Arlène Gaudreault, chargée de cours et chercheure associée du CICC, École de Criminologie, Université de Montréal.

1. L'objet d'étude

L'objet de notre mémoire portera sur l'expérience de jeunes femmes de 18 à 35 ans ayant collaboré avec les instances pénales québécoises afin de permettre à l'État de poursuivre criminellement leur proxénète. Nous souhaitons pouvoir investiguer la situation vécue par ces femmes avant, pendant et après les procédures pénales intentées contre le proxénète afin de mieux comprendre l'appréciation qu'elles en font.

2. Objectifs de la recherche

2.1 Objectif général

- Connaître l'expérience pénale de jeunes femmes ayant porté plainte contre leur proxénète.

2.2. Objectifs spécifiques

- Connaître le vécu des jeunes femmes pendant leur relation avec le proxénète.
- Connaître et décrire l'expérience qui les a amenées à déposer une plainte contre leur proxénète et à maintenir celle-ci. Connaître, notamment, leurs attentes et leurs motivations à l'égard du système pénal.
- Cerner les effets de la démarche pénale sur différents aspects de leur vie, en particulier sur leur travail de prostitution et leur relation avec le proxénète.

4. Problématique

Bien que les écrits sur le proxénétisme soient abondants en Amérique du Nord, il existe très peu de documents sur le thème spécifique de la réalité vécue par les **jeunes femmes ayant porté plainte ou témoigné contre leur proxénète en cour criminelle**. Dorais (2006 : 74) aborde brièvement l'aspect du témoignage en cour criminelle dans son livre sur la prostitution juvénile et remarque qu'un « *amer sentiment d'injustice et d'impuissance ressort du discours de certaines jeunes femmes concernant leur passage à la cour* » et « *qu'elles se sont senties trahies par le système de justice* ». Quoique très éclairante, son étude ne fait qu'un survol du vécu judiciaire, ne porte que sur la prostitution de mineures et ne s'intéresse pas aux conséquences possibles du témoignage sur la vie de ces victimes.

Le sujet de l'expérience judiciaire a toutefois été investigué dans des études portant sur la victimisation en général, ce qui nous apparaît éclairant pour notre propre recherche. Alors que certaines de ces recherches soulignent que le passage à la cour peut être source de *secondo-victimisation* (Baril, 1985 ; Brown, 1991 ; Davis, 1988 ; DuBow et Becker, 1976 ; Jordan, 2004 ; MacLeod, 1989 ; Wemmers et Cyr, 2006), d'autres démontrent qu'au contraire, il peut être source d'*empowerment* pour les victimes. (Damant, 2000 ; Field et Field, 1973 ; Fisher et Rose, 1995 ; Ford, 1991 ; Goode, 1971 ; Hart, 1993 ; Mc Guire, 1991). Grâce à notre recension des écrits, nous avons pu mettre en relief notre problématique de recherche : « *l'expérience pénale des jeunes femmes qui portent plainte ou témoignent à la cour contre leur proxénète est-elle source de secondo-victimisation ou d'empowerment ?* » Parce que le thème n'a pratiquement pas été traité par les chercheurs, il nous semble pertinent d'approfondir l'expérience pénale et post-pénale des jeunes femmes ayant porté plainte ou témoigné contre leur proxénète afin de mieux saisir le bilan qu'elles en font. Les résultats de notre recherche seront par la suite diffusés aux différents intervenants appelés à intervenir auprès de cette population et pourront ultimement contribuer à développer des stratégies adaptées à leur réalité afin de faciliter leur passage à la cour. Notons que dans son étude, Côté (2004) mentionne que les policiers et les procureurs aux poursuites criminelles et pénales reconnaissent la vulnérabilité de ces témoins particuliers et qu'ils participent activement à des « rencontres ayant pour objectif de résoudre certaines difficultés de parcours dans les dossiers de proxénétisme ». Nous croyons fermement que le point de vue des femmes sur leur expérience judiciaire pourrait s'avérer utile, non seulement pour sensibiliser davantage les intervenants judiciaires à leur réalité mais également pour faire ressurgir certaines solutions. En effet, nous adhérons à la position épistémologique apparentée au post-modernisme qui avance que les personnes interviewées sont des « *sujets capables d'analyser leur propre situation* » (Poupart, 1997 : 178) et nous estimons que les jeunes femmes ayant porté plainte ou témoigné contre leur proxénète sont à même d'apporter des pistes de solution à certains problèmes identifiés par les avocats/policiers. Ainsi, cette étude veut contribuer à mettre à jour un pan de connaissances qui reste encore obscur concernant le rapport entre des groupes plus vulnérables et le système pénal. De nombreuses recherches portant sur les mécanismes de renvoi vers la justice ont certes été menées par des chercheurs de la sociologie de la déviance (champ de la réaction sociale) mais peu sont celles qui ont spécifiquement axé leur attention sur les personnes victimisées. La portée scientifique de notre recherche sera donc de mieux connaître la relation entre les victimes issues de groupes minorisés et le système pénal.

Entretien qualitatif à tendance non-directive (récit rétrospectif)

Nous avons adopté une méthodologie de type qualitative afin de réaliser cette recherche. Puisque nous nous intéressons au vécu de femmes victimes de proxénétisme avant, pendant et après les procédures devant les tribunaux, l'entretien qualitatif à tendance non-directive nous apparaissait être le moyen le plus efficace de recueillir l'information nécessaire (Poupart, 1997) afin de mieux comprendre le bilan qu'elles font de leur expérience judiciaire. L'autre avantage de cette méthode est qu'elle permet de rendre compte du point de vue des acteurs (Poupart, 1997) et du sens qu'ils donnent à leur expérience au sein du processus pénal. Nous considérons donc les femmes interviewées comme les « *informateurs-clés* » qui nous amèneront à mieux comprendre leur perspective par rapport à notre objet d'étude.

Les entrevues semi-directives ont duré environ une heure trente et des sous-consignes ont été utilisées lorsque nous n'obtenions pas les informations nous permettant de rencontrer les objectifs fixés.

Thèmes à investiguer

Dans le cadre de ce mémoire, nous avons investigué **trois** différentes dimensions liées à l'expérience des interviewées :

1. Le vécu de la jeune femme pendant sa relation avec le proxénète (description de l'expérience de victimisation): Les circonstances de sa rencontre avec le proxénète, sa relation avec le proxénète, sa perception du proxénète, le processus qui l'a amenée à se prostituer, le type de prostitution effectué, sa perception d'elle-même, sa perception de la prostitution, le type de victimisation subie, son état psychologique à ce moment de sa vie, sa perception du système de justice et des intervenants judiciaires avant son implication dans les procédures pénales, le type d'aide reçu par son entourage et/ou les organismes d'aide avant son implication dans les procédures pénales.

2. L'expérience vécue au sein du processus pénal (description de l'expérience aux différentes étapes du processus): Le ou les éléments déclencheurs qui l'ont amenée à porter plainte, ses attentes en portant plainte, sa perception du traitement reçu par les acteurs judiciaires (policiers, procureurs aux poursuites criminelles et pénales, juge, procureur de la défense), sa perception du système de justice (délais, remise, décorum), sa perception du proxénète, son état psychologique pendant les procédures judiciaires, le déroulement du témoignage à la cour, les difficultés liées au témoignage, les obstacles/facteurs facilitant à la cour, les motifs pour lesquels elle a maintenu sa plainte, le type d'aide reçu par l'entourage et/ou les organismes d'aide, l'issue des procédures judiciaires, sa perception de la sentence, sa perception de la mesure de la déclaration de la victime sur l'impact du crime.

3. Le bilan qu'elle fait de sa participation aux procédures pénales (ce qui s'est passé depuis le passage au sein du processus pénal) : Comment la situation a évolué après son expérience à la cour (sa situation suite aux procédures pénales, sa situation aujourd'hui, le type d'aide reçu, craint-elle les représailles) et le bilan qu'elle trace de cette expérience (sa perception du système de justice et des intervenants judiciaires, sa perception du proxénète, sa perception d'elle-même, les effets de la démarche pénale sur différents aspects de sa vie, notamment sur son travail de prostitution et sa relation avec le proxénète).

Critères d'échantillonnage généraux

L'échantillon par homogénéisation est la stratégie d'échantillonnage qui nous apparaît être la plus appropriée car notre objet d'étude se limite à une population donnée. En effet, nous souhaitons étudier de façon approfondie dix cas présentant des caractéristiques communes (sexe féminin, ont pratiqué la prostitution, avaient un proxénète, âgées entre 18 et 35 ans et porté plainte contre le proxénète dans les dix dernières années) pour ensuite contraster leurs expériences.

Nous avons utilisé le tri expertisé comme technique d'échantillonnage. Puisqu'ils sont en contact direct avec la population qui nous intéresse, nous avons fait appel à trois filières différentes, soient des agents-enquêteurs de l'escouade de l'exploitation sexuelle du SPVM, des intervenants du CAVAC de Montréal et des procureurs de la Couronne du palais de justice de Montréal afin qu'ils nous mettent en contact avec des femmes correspondant à nos critères d'échantillonnage. Cette stratégie de diversification des experts nous permettra d'obtenir un échantillon représentatif et de généraliser nos résultats à une population plus étendue.

Précisions sur la méthode d'analyse

Les informations recueillies lors des entrevues sont complétées par une fiche signalétique qui porte sur les caractéristiques sociales et démographiques des interviewées. Ce complément d'information nous permettra de tenir compte de variables dites stratégiques (l'origine ethnique, la relation amoureuse ou non avec le proxénète ainsi que le support reçu) afin d'enrichir notre analyse. Étant donné notre choix d'avoir recours à l'échantillonnage par homogénéisation, nous n'avons mis fin à notre collecte de données que lorsque nous avons atteint la saturation empirique. Par la suite, nous suivrons la procédure d'analyse classique : la codification des entrevues, l'utilisation de mémos, l'élaboration de catégories et de sous-catégories, l'analyse verticale des entrevues et finalement la comparaison des cas entre eux (analyse transversale) afin de mettre en relief les ressemblances et les différences entre ceux-ci.

Limites et forces de notre étude

Notre étude comporte certaines limites qu'il convient de souligner. Mentionnons premièrement que le recrutement de nos interviewés se fera par l'entremise de policiers, de procureurs aux poursuites criminelles et pénales et d'intervenants sociaux, c'est pourquoi il se peut que les femmes faisant partie de notre échantillon n'aient pas vécu une expérience pénale représentative de toutes les prostituées ayant déjà porté une plainte criminelle contre leur proxénète. En effet, nous sommes conscientes qu'il est possible que les personnes-ressource fassent un tri (consciemment ou inconsciemment) et choisissent de nous référer des jeunes femmes avec qui ils sont encore en contact ou avec qui ils ont eu plus de facilité à interagir. À cause de la qualité de leur relation avec certains agents, il se peut que ces prostituées entretiennent une opinion plus favorable à l'endroit des instances pénales que la moyenne de leurs pairs. De plus, certaines femmes peuvent craindre que des conséquences négatives découlent de leur collaboration à notre recherche, ce qui peut biaiser nos résultats. En nous divulguant des informations qu'elles n'auraient pas partagées avec les agents de la paix, elles peuvent appréhender le fait d'être à nouveau témoin dans une cause et modifier leurs propos en conséquence. Afin de pallier à leurs réticences, nous les informerons de notre neutralité dès la prise de contact et nous essaierons de les convaincre que notre étude est complètement indépendante des policiers/procureurs aux poursuites criminelles et pénales. Le fait de nous dissocier de ces intervenants est très important afin de *gagner la confiance* des interviewées et qu'elles acceptent de *vraiment parler* (Poupart, 1997).

En ce qui concerne la force de notre recherche, notons qu'elle est liée à notre expérience terrain de la problématique de prostitution. En effet, nous occupons un poste d'intervenante du CAVAC de Montréal au point de services du palais de justice de Montréal depuis maintenant sept ans, ce qui nous a donné l'occasion d'intervenir à maintes reprises auprès de jeunes femmes ayant porté plainte contre leur proxénète (projets Scorpion et Orion). En plus d'être aujourd'hui familières avec le jargon utilisé dans le monde de la prostitution, notre expérience *in vivo* nous a permis d'acquérir une aisance à intervenir auprès de cette clientèle. Nous avons également pu créer des contacts avec différents intervenants judiciaires de la cour du Québec, qui auraient certainement été plus réticents à référer des jeunes femmes à des chercheurs qu'ils ne connaissent pas. Nous considérons donc que notre démarche sera enrichie par la complémentarité de notre expérience terrain et de nos habiletés de chercheuses.